

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 17 MARS 2015****DECISION****Numéro 15 – 03 – 019****Décision 6 : Les avenants au marché d'extension et restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare (lots n° 1, 3, 6, 7, 8, 9, 13 et 18).**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 4 février 2015, s'est réuni le 17 mars 2015 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5<sup>ème</sup> membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Les avenants suivants sont proposés dans le cadre du marché d'extension et restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare :

**I - Avenants n'ayant pas fait l'objet d'un examen par la commission des marchés :**

📁 Avenant n° 2 au lot n° 1 « *démolitions – désamiantage* » (annexes 1 et 2) :

L'avenant n°2 au lot n°1 a pour objet de prendre en compte des travaux en moins-value concernant des prestations non réalisées et des travaux en plus non prévus initialement à savoir :

- la moins-value pour le piquage de carrelage, démolition de cloison et bloc-porte décrit dans le devis ci-joint pour un montant de - 9 757,48 € HT.
- la plus-value pour la démolition d'un mur béton pour un montant de 335,20 € HT

Le montant global de la moins-value s'élève à - 9 422,28 € HT soit, compte tenu de l'avenant n°1, une plus-value globale de 1 244,56 € représentant une augmentation de 0,64 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 194 244,56 € HT.

📁 Avenant n° 1 au lot n° 6 « *façades - bardage* » (annexes 5 et 6) :

L'avenant n°1 au lot n°6 a pour objet de prendre en compte des travaux en moins-value suite à des prestations non réalisées à savoir :

- la modification de l'extension est pour l'accès au sous-sol et des reprises de la façade du local d'alerte qui sera pris en compte dans le dossier global de rénovation des façades de l'ensemble du bâtiment en cours d'élaboration, pour un montant de - 4 788,20 € HT.

Le montant de la moins-value représente ainsi - 29,42 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 11 488,30 € HT.

📁 Avenant n° 1 au lot n° 9 « *serrurerie* » (annexes 11 et 12) :

L'avenant n°1 au lot n° 9 a pour objet de prendre en compte des travaux suite à des modifications apportées à l'extension en partie est pour l'accès au sous-sol à savoir :

- la moins-value pour des prestations non réalisées (escalier droit et garde-corps) pour un montant de -7 971,65 € HT ;
- la plus-value pour la fourniture et la mise en place d'un escalier hélicoïdal complet et du remplacement d'une porte entre la remise et le hall de la zone de vie pour un montant de 9 339 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 1 367,35 € HT, soit une augmentation de 3,11 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élève à 45 367,35 € HT.

📁 Avenant n° 1 au lot n° 13 « *plâtrerie - peinture* » (annexes 13 et 14) :

L'avenant n°1 au lot n°13 a pour objet de prendre en compte des travaux modificatifs à savoir :

- la moins-value pour le remplacement 2 plaques de BA13 par 1 plaque de BA15 sur les cloisons de 120 et de 98, et la suppression de certaines prestations (caisson, peinture plafond et peinture parois) pour un montant de -3 896,47 € HT ;
- la plus-value pour le traitement acoustique des 2 salles de formation et la peinture de propreté de la salle de musculation pour un montant de 3 632,20 € HT.

Le montant de la moins-value s'élève à -251,05 € HT, soit une diminution de -0,16 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 155 160,59 € HT.

042-284210242-20150317-15-03-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2015

Publication : 26/03/2015

Décision du Bureau du conseil d'administration – 17 mars 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2015

Publication : 26/03/2015

📁 Avenant n° 1 au lot n° 18 «*chauffage - VMC*» (annexes 15 et 16) :

L'avenant n°1 au lot n°18 a pour objet de prendre en compte des travaux modificatifs à savoir :

- la moins-value suite à la suppression d'un réseau de gaines dans la remise, de grilles d'air neuf, et la fourniture et pose de silencieux dans les volets roulants des chambres pour un montant de -4 184 € HT ;
- la plus-value pour la dépose et la repose de matériels sur la terrasse qui a été rénovée, la modification des réseaux dans la salle de musculation, la mise en place d'un radiateur supplémentaire, la fourniture et la pose de rallonges acoustiques sur les menuiseries extérieures des chambres pour un montant de 5 827 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 1 643 € HT, soit une augmentation de 1,08 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 153 643 €.

## II - Avenants ayant fait l'objet d'un examen par la commission des marchés :

📁 Avenant n° 1 au lot n° 3 «*gros œuvre*» (annexes 3 et 4) :

L'avenant n°1 au lot n° 3 a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs à savoir :

- en moins-value suite à la modification de l'extension est pour l'accès au sous-sol et divers petits travaux pour un montant de - 34 295,12 € HT.
- en plus-value pour la réalisation de divers travaux détaillés dans le devis ci-joint et notamment l'application d'une résine au sol dans les 2 remises à véhicules pour un montant de 61 368,99 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 27 073,87 € HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 14,83 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n° 1 au lot n° 7 «*menuiseries extérieures PVC - occultation*» (annexes 7 et 8) :

L'avenant n° 1 au lot n° 7 a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs à savoir :

- en moins-value pour des prestations non réalisées pour un montant de - 1 295,73 € HT.
- en plus-value pour le remplacement de châssis PVC en fond de remise et dans les vestiaires, non prévus initialement dans le marché de base pour un montant en plus-value de 6 325,44 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 5 029,71 € HT, soit une augmentation de 7,94 % du montant initial du marché.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2015

Publication : 26/03/2015

📁 Avenant n° 1 au lot n° 8 «*menuiserie extérieures aluminium*» (annexes 9 et 10) :

L'avenant n°1 au lot n° 8 pour objet la prise en compte des travaux suite aux modifications de l'extension en partie est pour l'accès au sous-sol à savoir :

- en moins-value pour des prestations non réalisées pour un montant de - 4 263,74 € HT.
- en plus-value pour le remplacement de châssis PVC pour l'éclairage naturel de la salle de musculation au sous-sol, le remplacement du bloc-porte sur la façade sud et la mise en place d'une porte au rez de chaussée de la tour d'exercice pour un montant en plus-value de 6 664,42 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 2 398,68 € HT, soit une augmentation de 6,48 % du montant initial du marché.

Ces avenants ont fait l'objet d'un examen par la commission des marchés réunie le 17 mars 2015.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le bureau approuve les projets d'avenants au marché d'extension et restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare (lots n° 1, 3, 6, 7, 8, 9, 13 et 18) et autorise le Président à signer les documents joints en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT